



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Délibération n° D_23_0127

Conseil(s) d'arrondissement(s) saisi(s) pour avis : 4e, 5e, 7e, 8e, 9e
Commission saisie pour avis : Urbanisme - Nature en ville - Sécurité
Commission(s) consultée(s) pour information :

Objet : Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais

Direction :

Rapporteur : Monsieur Gautier CHAPUIS

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 73

Délibération publiée le : 17 mai 2023

PRESIDENT : Monsieur Grégory DOUCET

SECRETAIRE ELU : Sonia ZDOROVZOFF

PRESENTS : Mme ALCOVER, Mme AUGÉY, Mme BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLANC, Mme BLANC, Mme BORBON, M. BOSETTI, Mme BOUAGGA, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. BROLIQUIER, Mme BRUVIER HAMM, Mme CABOT, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, M. CHIHI, Mme CONDEMINE, Mme CROIZIER, M. CUCHERAT, M. DEBRAY, Mme DELAUNAY, Mme DE LAURENS, Mme DE MONTILLE, M. DOUCET, M. DRIOLI, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme DUBOT, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, Mme FERRARI, Mme FRÉRY, M. GENOUVRIER, Mme GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, M. GODINOT, Mme HENOCQUE, M. HERNANDEZ, M. HUSSON, M. KÉPÉNÉKIAN, M. KIMELFELD, Mme LEGER, M. LÉVY, M. LUNGENSTRASS, M. MAES, M. MICHAUD, M. MONOT, Mme NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, Mme PERRIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme POPOFF, M. PRIETO, Mme PRIN, Mme ROCH, Mme RUNEL, M. SECHERESSE, M. SOUVESTRE, Mme TOMIC, M. VASSELIN, Mme VIDAL, M. VIVIEN, Mme ZDOROVZOFF, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. OLIVER (pouvoir à M. BILLARD), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY), Mme MARAS (pouvoir à M. ODIARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GOUST (pouvoir à Mme ROCH), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KÉPÉNÉKIAN).

Délibération n° D_23_0127

Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais

Le Conseil municipal,

I- Contexte :

La destruction et la pollution des milieux naturels, le réchauffement climatique, ainsi que le recours aux produits phytosanitaires sont les causes principales de la réduction des populations et de la disparition d'espèces végétales et animales.

Ainsi, depuis 2014 la Direction des cimetières s'est engagée dans une démarche de gestion écologique de ses cimetières qui représentent 42 hectares d'espaces réservés en interdisant notamment l'utilisation des produits phytosanitaires.

La Direction des Cimetières a complété cette démarche en mars 2017, en signant une convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) afin d'inscrire le cimetière de Loyasse au réseau des « Refuges LPO ». En 2021, cette convention s'est élargie au cimetière de la Guillotière.

Ce partenariat permet d'animer un programme de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité. Ce label (marque déposée) aide à mettre en valeur et en réseau des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

Parallèlement, la LPO accompagne la Direction des cimetières dans les projets de renaturation, construction des cimetières en participant à des réunions de concertation et de coordination ainsi qu'en apportant des conseils et un accompagnement technique pour que le volet biodiversité soit intégré à tous les aménagements

II- Propositions :

La Direction des Cimetières propose un renouvellement de la convention entre la Ville de Lyon et la LPO pour les cimetières de Loyasse et Guillotière ainsi que l'inscription des cimetières de Croix-Rousse et St Rambert au réseau de refuge LPO pour 3 ans.

Cette nouvelle convention intégrera l'ensemble des cimetières lyonnais au réseau des « Refuges LPO » et permettra de développer le travail

Vu ladite convention ;

Vu l'avis favorable du Conseil du 5e arrondissement en date du 02/05/2023

Vu l'avis favorable du Conseil du 4e arrondissement en date du 03/05/2023

Vu l'avis favorable du Conseil du 7e arrondissement en date du 02/05/2023

Vu l'avis favorable du Conseil du 8e arrondissement en date du 02/05/2023

Vu l'avis favorable du Conseil du 9e arrondissement en date du 02/05/2023

DELIBERE

- 1- La signature de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières

lyonnais, pour une durée de 3 ans de 2023-2025, est approuvée.

- 2- La dépense de fonctionnement correspondante, soit 13 484 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 sur le programme GESITES, opération ENTCIM et imputée sur la nature comptable 611 , fonction 025, Ligne de crédit 44509.

**(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Lyon, signé le**

Grégory DOUCET